



Direction de la Solidarité
et de la Cohésion Sociale
Service de la Petite Enfance

Tél. : 03.20.02.49.32
Fax : 03.20.66.58.35

DECISION

DEC/2024/PE/208

Le Maire de la Ville de Hem,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL/2020/DG/4 du Conseil Municipal de Hem en date du 23 mai 2020, portant délégation d'attribution dudit Conseil à Monsieur le Maire,

Considérant la nécessité de passer une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Nord,

DECIDE

ARTICLE 1 : de signer avec la Caisse d'Allocations Familiales du Nord une convention « structures » afin de fixer les modalités d'habilitation informatique entre la Caisse d'Allocations Familiales du Nord et le fournisseur de données pour que ce dernier mette en ligne les informations sur le site www.monenfant.fr, appartenant à la CAF.

ARTICLE 2 : de permettre l'accès à des informations relatives au fonctionnement des établissements d'accueil. Le fournisseur de données s'engage à mettre en ligne sur le site des données relatives au fonctionnement des établissements dont il assure la gestion et pour lesquels il sollicite une habilitation informatique.

ARTICLE 3 : de signer la convention annexée à la décision, ainsi que l'annexe 1 qui s'y rapporte.

ARTICLE 4 : cette décision sera inscrite au registre des actes de la Mairie et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet du Nord.

Fait à Hem, le - 3 DEC. 2024

